

**DISPOSITIF REGIONAL
ETAPE RANDO BRETAGNE**

**REFERENTIEL HEBERGEMENT
POUR L'ACCUEIL DES TOURISTES A PIED**



LE DISPOSITIF ETAPE RANDO BRETAGNE

Historiquement, le **dispositif Etape Rando Bretagne** est une démarche de qualification des hébergements mise en place dans le cadre du schéma régional et interdépartementale des véloroutes et voies vertes depuis 2007. L'objectif était de répondre aux attentes des usagers et de favoriser le développement d'un tourisme de séjour et d'itinérance le long de ces itinéraires. Ce dispositif comprenait 3 grilles de qualification adaptées à l'accueil des touristes à vélo, à pied et à cheval.

Depuis 2018, il a été décidé de maintenir le déploiement de la qualification Etape Rando Bretagne seulement pour l'accueil pédestre.

Pour la qualification des hébergements adaptés à l'accueil des touristes à vélo, la démarche de référence est la démarche nationale Accueil Vélo depuis 2011.

CONDITIONS ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT

Le **dispositif Etape Rando Bretagne** est éligible pour les hébergements classés ou labellisés selon les chartes de qualité référencées par les organismes pilotes et évaluateurs du territoire et situés :

- **pour l'accueil pédestre** : à moins de 2 km* d'un itinéraire de randonnée pédestre officiel (GR® et ses variantes officielles, GRP®), d'une voie verte du schéma régional Véloroutes et Voies Vertes ou d'un itinéraire régional reconnu (ex : Tour de lac de Guerlédan)

* *Distance réelle par un itinéraire le plus sécurisé possible*

Afin de prioriser et de proposer un déploiement en cohérence avec les outils de communication régionaux, il a été décidé de positionner le déploiement du dispositif Etape Rando Bretagne prioritairement :

- **pour l'accueil pédestre** : sur les sections du GR34 et des autres grands itinéraires qui seront promues sur le site régional « Randonnées en Bretagne »
- vers les hébergements proposant l'accueil à la nuitée, en référence à la valorisation de l'itinérance inscrite dans la stratégie touristique régionale.

ENGAGEMENT FINANCIER

L'inscription au dispositif est gratuite. Cependant, une participation financière pourra être demandée aux hébergeurs pour des opérations de promotion ponctuelles et choisies collectivement. Cette participation aura été préalablement validée par le groupe de travail CRT/CDT.

REFERENTIEL HEBERGEMENT

pour l'accueil des touristes à pied

LOCALISATION DE L'HEBERGEMENT	
Itinéraires	<p>L'hébergement est situé à moins de 2 km* d'un itinéraire de randonnée pédestre officiel (GR® et ses variantes officielles, GRP®), d'une voie verte du schéma régional et interdépartemental Véloroutes et Voies Vertes ou d'un itinéraire régional reconnu (ex : Tour de lac de Guerlédan).</p> <p><i>* Distance réelle par un itinéraire le plus sécurisé possible</i></p>
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	
Aire de nettoyage	Point extérieur de nettoyage du matériel (robinet, brosse, éponge...)
Lingerie Conseillé	<p>Un vestiaire permet à la clientèle de ranger et de faire sécher ses vêtements et ses chaussures. Le local de séchage devra pouvoir être chauffé.</p> <p>La présence d'un sèche linge est conseillée. L'exploitant assure sur réservation (lui-même ou par l'entremise d'un tiers) les besoins de lavage du linge personnel des clients.</p>
SERVICES ASSOCIES	
Bagage (gratuit ou payant) Conseillé	<p>L'hébergeur s'engage à assurer le transport des bagages jusqu'à l'hébergement suivant à la demande du client.</p> <p>A défaut, d'assurer cette prestation lui-même, il fera appel à un prestataire extérieur.</p> <p>Si l'hébergeur réalise lui même le transport de bagage, une assurance est conseillée.</p>
Parking des véhicules Conseillé	L'hébergeur dispose d'un espace pour le parking de longue durée des véhicules des randonneurs partant en itinérance.
Départs matinaux	L'hébergeur assure les départs matinaux organisés la veille (paiement, remise de clés, petits déjeuners.)
Restauration Conseillé	<ul style="list-style-type: none"> - Petits déjeuners adaptés et copieux, sur demande du client (1) Excepté pour les campings. - Paniers repas : sur demande à condition que l'hébergeur soit informé 24 h avant Excepté pour les campings. - Possibilité de dîner sur place ou à proximité (inférieur à 1 km) (2) - Collation : proposée au retour des clients (boisson chaude ou froide ...).

<p>Documentation Information</p>	<p>L'hébergeur met à disposition de sa clientèle les cartes et les informations concernant la randonnée en Bretagne. Il doit être en mesure de conseiller les touristes sur le déroulement de leur séjour. L'hébergeur met également à disposition des documents annexes concernant la découverte touristique, les services et commerces de proximité, la sécurité.</p>
<p>Pour les campings</p> <p>Conseillé</p>	<p>Il est souhaitable de disposer d'emplacements dédiés aux touristes en randonnée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tables et bancs (fixes ou amovibles) <p>Les campings peuvent proposer des espaces communs afin de faciliter la préparation des repas et les échanges entre clients.</p>

Détails de certains services :

- (1) Petits déjeuners adaptés et copieux. Ils peuvent être composés de pain (si possible pain complet), de crêpes, de produits laitiers (beurre, fromage, yaourt, lait, fromage blanc etc.), d'un œuf, de charcuterie, de confitures, de miel, de céréales, de fruits, de jus de fruits, de compote... et tout autre bon produit.
- (2) Possibilité de dîner : si l'une ou l'autre de ces solutions n'est pas possible, l'hébergeur doit mettre à disposition un coin cuisine ou proposer toute autre solution permettant au client de se restaurer.